

Conservatoire des Sites Lorrains

7, place A. Schweitzer

57930 FENÉTRANGE

☎ 03.87.03.00.90

☒ 03.87.03.00.97

✉ cslfenetrance@cren-lorraine.com



PLAN DE GESTION

2002 – 2008

REVISION

PLAN DE GESTION DU SITE DE

FRANCALTROFF – Marais de l'Albe

- 57 -

**Étude et document réalisés avec le soutien financier
de l'Union Européenne, du Ministère de l'Environnement,
de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse**

Document établi par Rachel SELINGER-LOOTEN avec la contribution de
Thierry DUVAL et Louis PERRETTE (Conseillers scientifiques) et Alain SCHAUBER (Conservateur)

Plan de gestion validé lors de la réunion du conseil scientifique du 28 mars 2003

RESUME

Le Marais de l'Albe se situe dans la vallée de l'Albe, principal affluent de la Sarre en Moselle. Le site est constitué d'un petit ensemble de 15,6ha de prairies alluviales inondables, en liaison avec une centaine d'hectares de prairies inondables en amont et en aval. Cet écosystème alluvial présente un grand intérêt ornithologique avec la reproduction régulière du Courlis cendré (*Numenius arquata*) et celle, plus exceptionnelle, du Râle des genêts (*Crex crex*).

Le marais présente des groupements végétaux représentatifs des écosystèmes prairiaux du bassin versant de la Sarre, avec notamment les prairies à Oenanthe fistuleuse (*Oenanthe fistulosa*), à Laïche des renards (*Carex vulpina*) et à Stellaire glauque (*Stellaria palustris*), espèce protégée en Lorraine.

La présence d'un odonate d'intérêt européen (annexes II et IV de la Directive Habitats), renforce l'intérêt écologique de ce site: l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*). Elle a besoin d'eaux courantes claires et se reproduit dans l'Albe.

Le précédent plan de gestion avait pour objectif le maintien des habitats prairiaux, soumis aux inondations de l'Albe, la gestion par fauche annuelle tardive étant réalisée par deux agriculteurs locaux. Toutefois l'absence d'une deuxième fauche a conduit au développement d'espèces sociales telles que la Baldingère (*Phalaris arundinacea*) qui a progressivement éliminé les prairies typiques. La pratique de la coupe du regain fin août, début septembre sera donc intégrée comme clause obligatoire dans le cahier des charges des fauches agricoles. L'enjeu de ce plan de gestion est donc la restauration d'un couvert prairial typique, permettant à 3 fois d'accueillir les oiseaux et les insectes caractéristiques des milieux hygrophiles.

TABLE DES MATIERES

A - APPROCHE DESCRIPTIVE ET ANALYTIQUE DU SITE	2
A.1. Informations générales	2
A.2. Environnement et patrimoine	4
A.2.1. Milieu physique	4
A.2.2. Unités écologiques	4
A.2.3. Espèces (faune-flore)	5
A.2.4. Évolution historique des milieux naturels	6
A.3 Evaluation du plan de gestion précédent	6
A.3.1. Objectifs et modalités de gestion	6
A.3.2. Travaux et objectifs réalisés	7
A.3.3. Résultats écologiques	7
A.3.4. Conclusion	7
A.4. Bibliographie consultée	7
B - ÉVALUATION DU PATRIMOINE ET DÉFINITION DES OBJECTIFS	8
B.1. Évaluation de la valeur patrimoniale	8
B.1.1. Évaluation des espèces et des habitats	8
B.1.2. Critères qualitatifs	10
B.1.3. Place du site protégé dans le réseau d'espaces naturels protégés	11
B.1.4. Synthèse	11
B.2. Objectifs de gestion à long terme	11
B.3. Facteurs d'évolution et contraintes	12
B.3.1. Tendances spontanées	12
B.3.2. Tendances induites par l'homme	12
B.4. Définition des objectifs du plan de gestion	12
C - PLAN DE TRAVAIL	13
C.1. Gestion des habitats et des espèces : GH	13
C.2. Accueil du public : FA	13
C.3. Suivi administratif : AD	13
C.4. Suivi scientifique : SE	13
LISTE DES ANNEXES	14

A - APPROCHE DESCRIPTIVE ET ANALYTIQUE DU SITE

A.1. Informations générales

Cf Annexe N° 1 - Carte de localisation au 1/25 000 ième

Cf Annexe N° 2 - Cartographie de l'état parcellaire et du statut de protection

Cet ensemble prairial est situé dans le lit majeur de l'Albe, affluent de la Sarre.

Commune : FRANCAITROFF **Département :** MOSELLE

Lieu-dit : Le Marais de l'Albe, Entenphul

Etat parcellaire :

Ce marais alluvial est situé sur le ban communal de Francaltroff en section 4 et comporte 6 parcelles pour une superficie totale de 15,6 ha.

Section	Parcelle	Superficie en ares	Propriétaire	Mode protection C.S.L.	Durée (années)	BAUX	
						Date début	Date fin
4	44	82,80	Commune	BR.CSL	15 +	1-01-85	1-01-15
4	47	482,50	Commune	BR.CSL	15 +	1-01-85	1-01-15
4	50	149,89	Commune	BR.CSL	15 +	1-01-85	1-01-15
4	52	156,10	Commune	BR.CSL	15 +	1-01-85-	1-01-15
4	54	165,90	Commune	BR.CSL	15 +	1-01-85	1-01-15
4	58	526,73	Commune	BR.CSL	15 +	19-05-87	19-05-17

Fossés cadastrés dans le site en parcelles 59, 48, 49, 43, 45, 55, 51

Superficie protégée : 15.6ha

Mode de protection :

- bail rural entre la Commune de Francaltroff et le C.S.L. (tacitement renouvelable)

Numéro de site protégé par le C.S.L : 6

Statut réglementaire :

Droit français : Loi sur la protection de la Nature de 1976

Ce site ne bénéficie pas d'un statut de protection au titre de la Loi sur la Protection de la Nature du 10 juillet 1976, cependant plusieurs espèces présentes sur cette pelouse possèdent le statut d'espèces protégées à ce titre. Diverses dispositions du Code de l'Urbanisme (P.O.S par exemple) ou du Code Rural (Loi Pêche, Loi Chasse, Loi sur l'Eau...) peuvent s'appliquer à titre général.

Directives européennes : Directive Oiseaux 79/409/CEE du Conseil du 02/04/79 et Directive Habitats 92/43/CEE du Conseil du 21/05/92

La Directive Habitats distingue des habitats naturels et des espèces nécessitant la désignation de zones spéciales de conservation.

Espèces animales

*** Oiseaux**

- La plupart des espèces d'oiseaux nicheuses sur le site sont protégées au niveau national par Arrêté Ministériel du 17 avril 1981 fixant la liste des oiseaux protégés sur le territoire national.

*** Insectes**

- Un odonate, l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*), est inscrit aux Annexes II et IV de la Directive Habitats.

*** Amphibiens et reptiles**

- L'ensemble des reptiles et amphibiens du site est protégé par l'Arrêté Ministériel du 22 juillet 1993 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire.

Espèces végétales

- 1 espèce est protégée au niveau régional par Arrêté du 3 janvier 1994 relatif à la liste des espèces végétales protégées en Région Lorraine complétant la liste nationale : Stellaire glauque (*Stellaria palustris*).

Inscription à Inventaires :

- Inventaire des Espaces Naturels Sensibles de la Moselle, fiche N°140, 1992 - Conseil Général de la Moselle

- Liste des sites proposés au Réseau NATURA 2000 (application de la Directive Habitats), n° 92, vallées de la Sarre, Albe, Isch.

Contacts :

Conseiller scientifique	Conseiller scientifique
Louis PERRETTE 557/74 rue St Henri 57350 STIRING-WENDEL Tél. : 03.87.85.16.94	Thierry DUVAL 3 rue Principale 57 930 BELLES FORETS Tél. : 03.87.86.56.92

Mairie de Francaltroff	Conservateur
RUEFF René Mairie 2 bis rue des jardins 57670 FRANCALTROFF Tél. : 03.87.01.62.59	Alain SCHAUBER 16 rue des Jardins 57670 FRANCALTROFF Tél. : 03.87.01.46.54

Exploitant agricole	Exploitant agricole	Responsable départemental C.S.L.
Mme SILLY 7 rue de Dieuze 57670 FRANCALTROFF Tél. : 03.87.01.48.27	Gilbert MULLER 3 impasse du château 57670 FRANCALTROFF Tél. : 03.87.01.64.22	Roseline BERRY 7 pl. A. SCHWEITZER 57930 FENETRANGE Tél. : 03.87.07.53.58